

## Vers une réserve appropriée de diététistes



Mary Lou Gignac, MPA  
Registratrice et Directrice  
Générale

J'encourage toutes les diététistes à lire le *Report to Health Force Ontario, Ministry of Health and Long-Term Care*, et à réfléchir aux points et défis vitaux que présente la formation théorique et pratique en diététique en Ontario.

[www.cdo.on.ca](http://www.cdo.on.ca) > Actualités : Projet de nouveau modèle de formation en diététique en Ontario (en anglais seulement)

Au cours des trois dernières années, la Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR) a été modifiée pour conférer aux ordres de réglementation des professions de la santé un plus grand rôle dans la planification des ressources humaines du domaine de la santé. La modification de 2008 apportait la nouvelle obligation suivante dans l'article 2.1 du Code des professions de la santé :

« 2.1 Il incombe à l'ordre de travailler en consultation avec le ministre pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à un nombre suffisant de membres d'une profession de la santé réglementée qui soient qualifiés et compétents. »

Cette disposition confirme que les ordres sont fort bien placés pour recueillir des renseignements essentiels liés à la planification, qu'ils façonnent la portée de l'exercice et les activités des professionnels de la santé, et qu'en tant qu'agents de contrôle de l'entrée dans les professions de la santé, ils peuvent influencer la réserve de professionnels dans ce domaine.

Avant cette modification de la LPSR, l'Ordre avait officiellement décidé d'appuyer la planification de la main-d'œuvre en diététique de l'Ontario. Il considérait cela comme une question importante d'intérêt public en raison de la pénurie chronique de Dt.P. Depuis, nous travaillons avec d'autres chefs de file pour créer une réserve appropriée de Dt.P. pour servir la population ontarienne.

En particulier, l'Ordre a :

- transféré chaque année des données dans la Base de données de professions de la santé qui sert à planifier les ressources humaines de ce domaine;
- proposé des modifications à son règlement sur l'inscription afin d'accélérer l'accès à la profession, y compris élargir le certificat temporaire d'inscription afin qu'un membre qui a échoué à l'examen d'inscription puisse exercer sous supervision directe, et créer une catégorie d'inscription conditionnelle pour des membres qui peuvent exercer en toute sécurité dans deux des trois domaines fondamentaux de la diététique;
- dirigé des activités du Canadian Partnership on Dietetic Education and Practice afin d'explorer l'instauration d'une base de données nationale sur la main-d'œuvre en diététique;
- communiqué des données sur la main-d'œuvre ontarienne en diététique à des fins de recherche et de promotion des intérêts;
- contribué en permanence au programme de préinscription des diététistes formés à l'étranger;
- appuyé le travail de l'**Ontario Task Force on Dietetic Education and Practical Training** (Report to Health Force Ontario, Ministry of Health and Long-Term Care, 30 juin 2011) <http://www.dietitians.ca/Downloadable-Content/Public/Task-Force-on-Dietetic-Education-and-Practical-Tra.aspx> (en anglais seulement). Plusieurs personnes, groupes et organismes explorent des moyens d'augmenter la réserve de diététistes professionnelles en Ontario, y compris le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Ces deux ministères étudient en ce moment le rapport du groupe de travail.